

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

—————
Séance du 31 janvier 2019
Rapporteur :
Monsieur Jean-René CORNIC

N° 39

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 07/02/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2019
(accusé de réception du 06/02/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Versement d'une avance sur subvention 2019 à l'office de tourisme

—————

Conformément à l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article VI de la convention du 10 avril 2018 et afin de permettre à l'Office de Tourisme de Quimper Cornouaille de mener à bien ses activités en favorisant son fonctionnement annuel continu, après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le président à verser à cette association un acompte sur subvention de fonctionnement 2019 d'un montant de 153 278 € (imputation budgétaire : 95 6574.950, « subvention action tourisme »).